

CONCOURS DE COMPOSITION « FONDATION ROBUS »

La Fondation Robus lance un concours de composition à l'occasion de son dixième anniversaire, dans le but de sélectionner une œuvre qui deviendra sa carte de visite musicale.

Ayant été mise sur pied grâce à un legs important d'un couple étranger d'artistes de talent, cette fondation a pour objectif de soutenir la carrière de jeunes artistes et musiciens, par exemple sous forme de bourses d'enseignement, le financement des master classes, de leçons privées etc..

REGLEMENT DE LA COMPETITION:

- Ce concours est unique et prévoit un prix de 2.500 Euros.
- La composition doit être écrite pour un instrument solo avec piano, deux instruments et piano ou piano avec ténor/groupe de sopranos.
- La condition pour participer est d'étudier ou d'avoir étudié en Belgique et de n'avoir pas atteint l'âge de 30 ans le 31/05/2012.
- L'œuvre doit être une nouvelle composition et ne peut pas encore être créée, ni publiée.
- Liberté totale en ce qui concerne le style et le thème. Une inspiration possible peut être trouvée dans l'histoire de la fondation elle-même: "la mort d'un couple d'artistes qui aboutit à du mécénat en faveur de jeunes artistes".
- Le jury sera constitué par Monsieur Wim Henderickx (3 membres).
- En plus du prix, l'enregistrement d'un CD est prévu, dont la publication est planifiée pour septembre 2012. L'exécution de l'œuvre couronnée est prévue pour décembre 2012.
- Les manuscrits, bien lisibles, doivent arriver en quatre exemplaires au plus tard le 31/5/2012 à La Fondation Robus: Sint Michielskaai 5/5, 2000 Antwerpen. Les partitions doivent être anonymes, avec une devise à la place du nom, et doivent être accompagnées d'une enveloppe fermée, qui mentionne la devise et à l'intérieur le nom, l'adresse et numéro de téléphone du participant. Celui-ci joindra également une déclaration signée attestant que l'œuvre est de sa main et pas encore publiée ni exécutée.
- La décision du jury est irrévocable.

PROCEDURE DE SELECTION:

- Un enregistrement professionnel des œuvres sélectionnées est réalisé ;
- Cinq enregistrements maximum sont présentés dans l'anonymat ;
- Après le scrutin le vainqueur sera élu.

BONNE CHANCE A TOUS